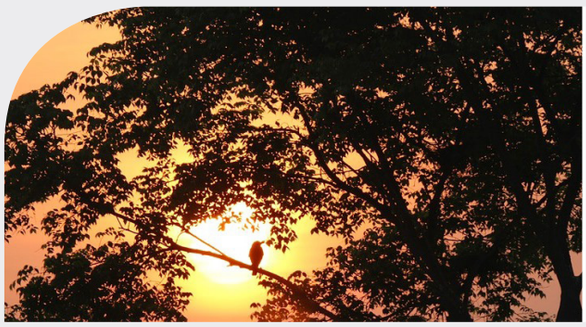

Agenda Communal

Mars-Avril 2019

Bulletin officiel de la Commune de Villers-la-Ville

Sommaire

P2 et 3 : En bref
P4 et 5 : Finances communales
P5 : Propreté publique
P6 : CCATM-Appel à candidature
P7 : Sports
P9 : Environnement-Santé
P10 : Aménagement du territoire
P11: Espace Public Numérique
P12 : Tourisme
P13 : Police-Vivre ensemble
P14 : Energie
P15 : Jeunesse
P16 : Festivités
P17: Seniors
P17 et 18 : Associations
P20 : Evènements

Bulletin officiel de la Commune de Villers-la-Ville - Editeur Responsable: Julie Charles, Echevine de la Communication - Site: http://www.villers-la-ville.be
E-mail: villers-la-ville@skynet.be - Facebook: 1495
Date limite de réception des informations pour la prochaine parution: Le vendredi 22 mars 2019

Agenda Mars-Avril 2018.indd 1 8/02/2019 08:26:21

En bref

Depuis janvier 2019, nouvel horaire pour le parc à conteneurs

Horaire unique pour toute l'année. Du lundi au vendredi de 10h à 17h15, le samedi de 9h30 à 17h15.
Fermé: les dimanches et les jours fériés légaux. Adresse : Gare de Tilly - Rue de la Station 27 - 1495 Tilly

Visite de l'Ambassadeur du Liban

Dans le cadre de l'ouverture de la saison touristique proposée par le Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville sur le thème du Liban, les Autorités communales ont reçu Youssef JABRE, le Premier Secrétaire de l'Ambassade du Liban en Belgique et Raymond MEKARI du rassemblement Belgo-Libanais.

Ce 9 mars, le Syndicat d'Initiative organise la Nuit des sentiers sur le thème du Liban.

Suivez aussi l'information communale sur Facebook « 1495 »

Vous êtes friands des petites et grandes informations locales. Julie Charles, Echevine de la Communication et le Collège communal vous informent que l'actualité peut aussi se suivre sur la page Facebook « 1495 ». Vous êtes déjà près de 700 personnes à suivre cette page. A présent, elle prend une dimension plus officielle. Cette page se place dans une optique complémentaire aux autres médias communaux déjà en place tels que l'Agenda communal que vous tenez en mains ou encore le site internet communal, www.villers-la-ville.be. « *Nous souhaitons que cette page soit l'un des carrefours des différents événements qui se déroulent dans l'entité,* souligne l'Echevine. Venez 'liker' la page pour être tenus informés en continu..»

Le marché hebdomadaire bientôt de retour

Après quelques mois d'hibernation, le marché hebdomadaire de Villers-la-Ville sort de sa tanière pour reprendre possession de ses quartiers au parking communal, rue de Marbais.
La réouverture est prévue **le vendredi 22 mars 2019 dès 16h30**. Les commerçants vous attendent nombreux avec quelques animations au programme et avec la présence de nouveaux maraichers prêts à vous satisfaire au mieux. Au menu, notamment, quelques produits du terroir, des confiseries et autres friandises, une poissonnerie, un Food Truck pizza, des spécialités portugaises, un bar à vins et champagnes, des fruits et légumes mais également des accessoires vestimentaires.
Marché hebdomadaire Villers-la-Ville - Parking communal – rue de Marbais. Le vendredi de 16h30 à 20h30. Informations au 071/87.03.54

Retour sur les Noces d'or

70 ans de mariage pour le couple Marie Vanbever et Roland FRANCISSE domicilié à Sart-Dames-Avelines . Ils sont fiers de fêter leurs Noces de platine. Ils se sont mariés à Bruxelles, le 17 juillet 1948.

Félicitations à eux et belle continuation.

En bref (suite)

Enquête du Tec sur une ligne express en Nivelles et Namur

Le TEC sollicite votre avis dans le cadre d'une étude de marché pour mettre en place une ligne express entre Nivelles et Namur. Deux arrêts sont avancés: l'un arrêt à Marbais et l'autre à Sombreffe.
Merci de compléter l'enquête via ce lien: https://eu.jotform.com/TEC_BW/Namur-Nivelles
De plus, un champ commentaire est prévu dans cette enquête. Profitez de cette opportunité pour relayer vos remarques et suggestions.

Le permis de conduire papier est toujours valable

Ces derniers temps, on a pu lire dans la presse que le permis de conduire papier ne serait plus accepté à l'étranger. Le SPF Mobilité et Transports tient à faire savoir qu'il reste valable en Belgique et à l'étranger jusqu'en 2033. Le modèle européen au format de carte d'identité ne deviendra obligatoire qu'à partir de cette date. Actuellement, le renouvellement du permis de conduire papier n'est nécessaire que s'il a été perdu ou volé, s'il est abîmé ou est devenu illisible. Si la photographie qui y figure n'est plus ressemblante, mieux vaut aussi demander un nouveau permis.
Si vous recevez un avertissement ou une amende à l'étranger au motif que votre permis de conduire papier n'est plus valable, vous pouvez introduire un recours auprès de l'autorité étrangère.
Par ailleurs, certaines sociétés de location à l'étranger refuseraient le permis de conduire papier. Renseignez-vous donc au préalable pour savoir si l'ancien modèle est accepté : https://mobilit.belgium.be/fr/circulationroutiere/permis_de_conduire

Carnaval 2019 : dispositions et mesures de circulation temporaires

Les festivités carnavalesques battront leur plein du 01 au 03 mars 2019 dans les rues de Villers-la-Ville. Pour s'y préparer au mieux, la Commune et la Zone de Police Orne-Thyle ont collaboré ensemble afin de prendre un arrêté de police pour réglementer la circulation routière.

N'hésitez pas à vous rendre sur le site internet de la Commune pour y trouver le détail de toutes les mesures :
https://www.villers-la-ville.be/carnaval-1et2mars
https://www.villers-la-ville.be/carnaval-3mars

Ou bien prenez contact à l'Administration communale au 071/87.03.94 pour de plus amples renseignements.
Prenez vos précautions, soyez vigilants en ce qui concerne les voiries, la circulation et le stationnement au centre et autour de Villers-la-Ville et préconisez plutôt les itinéraires alternatifs.
Soirées au chapiteau Avenue Speeckaert les 01, 02 et 03 mars.
Jogging, le samedi 02 mars, à 10h

Dimanche 03 mars :
Circulation interdite entre 11h et 22h avenue Speeckaert, rue de la Batterie, avenue Arsène Tournay, rue des Bourgeois, rue Jules Tarlier, place des Combattants, rue de Sart (entre l'immeuble n° 34 et la place des Combattants), chemin du Bailly, rue de Marbais (entre l'immeuble n° 16 et la place des Combattants), rue Froide Bise, rue de Mellery, avenue Fontaine des Fièvres, Boulevard Neuf, rue du Suisse, sentier Pêtre, Tienne de Lune, sentier du Château, rue du Goddiarch, rue de Villers (entre la rue du Marais et la rue de Sart), rue de Sart (entre l'immeuble n° 34 et la rue de Villers), rue Emile Léger, rue du Moulin d'Hollers, rue des Rocailles, chemin de la Bruyère du Culot, rue de Marbais (entre la rue des Savoyards et l'immeuble n° 16, Bois Pinchet, chemin Notre-Dame.
Soyez également attentifs aux panneaux d'interdiction de stationnement !

Renseignements et programme du carnaval de Villers-la-Ville : http://carnavaldevillers.be

Finances communales

Présentation du budget 2019

Lors du Conseil Communal de ce 3 décembre 2018, Emmanuel Burton, Bourgmestre en charge des Finances a présenté le budget communal 2019. Le budget communal relève d'un choix politique et reprend les grandes orientations de la Commune. Nous avons donc choisi de revenir sur ce thème dans notre journal.

Comme chaque année, c'est avec plaisir que je vous fais part de cette déclaration de politique générale. Avant toutes choses, je souhaiterais remercier l'ensemble du personnel communal qui se dévoue sans compter chaque jour, chacun dans son domaine et selon ses spécialités, pour faire fonctionner notre Commune au mieux. Particulièrement, pour la confection de ce budget, je souhaiterais remercier le service comptabilité et finances dirigé par Pascal Genot sans oublier le Directeur Financier, Emmanuel Wylock et notre Directrice Générale, Séverine Rucquoy pour leur collaboration.
En ce qui me concerne, il s'agit du 19ième budget que je vous présente et comme les précédents, je vous le soumets en boni et, comme chaque année, sans augmentation de taxe. Un budget global d'environ 14 000 000 €.

Ce budget 2019, consécutif aux élections d'octobre, n'est évidemment pas un budget de transition. Nous poursuivons, avec les services, une gestion en bon père de famille, respectueux des deniers communaux. Il s'agit plus d'un budget de début de législature, après une année de prudence électorale, qui remet l'ouvrage sur le métier, ce qui est logique avec l'arrivée de nouvelles personnes au Collège et au Conseil. Il s'agit maintenant, pour nous, de mettre en œuvre un programme qui a très largement été plébiscité par la population.

LES DÉPENSES ORDINAIRES
L'ensemble des dépenses ont été évaluées et adaptées selon les évolutions connues ou anticipées et, comme les recettes, en adéquation avec la circulaire budgétaire.
La ligne directrice de ce budget est de véritablement coller à la réalité de la gestion quotidienne de notre belle Commune. Comme on peut le remarquer d'emblée, la gestion communale est stricte et maitrisée, il n'est pas question, pour nous de licencier du personnel ou de supprimer des services afin de combler une quelconque lacune dans notre gestion. Au contraire, l'une de nos volontés est de permettre au personnel communal de travailler dans les meilleures conditions qui soient et en respectant le travail que celui-ci accomplit chaque jour. En ce qui concerne les dotations, le montant alloué à la **Zone de police** et au **CPAS** est similaire à l'année passée : 970 000€ et 1 478 000€

Les frais de fonctionnement de la **Régie communale** en charge des infrastructures sportives sont également intégrés mais comme nous l'avons déjà souligné, à de nombreuses reprises, la saine gestion de la Régie, nous permet de diminuer l'intervention communale dans le fonctionnement de celle-ci.
Le plan d'entreprise initial, accepté par tous, prévoyait une participation communale de plus de 650 000€, on peut être très fier du travail réalisé par le Comité de Direction qui a permis de diminuer cette participation communale pour atteindre 495 000€, montant qui correspond au remboursement de l'emprunt pour la construction du centre sportif.
Il faut aussi souligner que ce mode de fonctionnement a permis à 7 personnes de trouver de l'emploi, à de nombreux sportifs à pratiquer leur sport et à de nombreux Villersois de trouver un lieu de convivialité.

Un petit point sur l'**Enseignement** villersois. Nous accueillons plus de 700 élèves dans nos écoles communales, hors salaire des enseignants, c'est plus d'un million d'euros que nous dépensons pour le fonctionnement de nos écoles (garderie, fournitures, voyages, piscine,...). Il s'agit d'une réelle fierté pour nous.
Dans les augmentations de dépenses, nous constatons aussi une augmentation des subsides aux **fabriques d'église** de 20%. Une réunion constructive a eu lieu avec l'ensemble des représentants de ces institutions fin de l'année 2018. Elle permettra à chacun de trouver un mode de fonctionnement adéquat.

LES RECETTES ORDINAIRES
Un autre élément est important à souligner, il s'agit du fait que depuis 19 ans nous n'avons procédé à aucune augmentation de la fiscalité sur l'IPP et le précompte immobilier, la dernière augmentation date de la législature 1995-2000, législature durant laquelle la compétence finances était exercée par le cdH.
Le Fonds des Communes (source de financement de la Région vers la Commune) est en nette augmentation, grâce au travail de la Ministre De Bue, le montant dépasse maintenant les 1 531 000€.

Finances communales (suite)

Les dividendes d'Ores et Créadiv s'élèvent à 339 000€, montant qui redevient normal après les dividendes exceptionnels de l'année passée et le passage de la PBE à Ores. Relevons aussi la redevance pour l'occupation du domaine public qui s'élève à 155 000€, près du double de ce que l'on percevait avec la PBE. Le dividende de Brutélé passe lui à 53 000€.
A l'exercice propre, le budget ordinaire se solde par un boni de plus de 45 500 €.

LE BUDGET EXTRAORDINAIRE, À SAVOIR CONSACRÉ AUX INVESTISSEMENTS
Après un investissement de plus de 26 000 000€ rien qu'en voirie et égouttage ces 13 dernières années, cette année, la volonté est de poursuivre les investissements avec un budget de près de 2 000 000€.

Quelques éléments à relever outre les investissements récurrents sur notre matériel : la station d'épuration de Rigenée (750 000€) dossier géré par l'InBW mais dont on voit les avancées administratives, la création du parking derrière la maison communautaire à Marbais (20 000€).
Nous allons investir près de 100 000€ dans la régulation du chauffage de notre maison communale et dans la sécurisation de celle-ci.
Un module de jeux (du même type que ceux installés à Mellery, Marbisoux et tout prochainement à Marbais) est prévu à Sart-Dames-Avelines, au niveau de la plaine de jeux de la rue du Marais. Cet emplacement offrira une proximité avec l'école libre..

Des montants sont également prévus pour un renouvellement de véhicules pour le service voirie. Des véhicules électriques devraient notamment faire leur apparition !
De plus, nous avons décidé d'inscrire un montant de 100 000€ pour des frais d'études pour nos futurs projets et investissements à réaliser dans les prochaines années.
Même s'ils ne sont pas attachés budgétairement à 2019, cette nouvelle année verra la finalisation de l'école de Tilly et le début des travaux de la rue du Try à Sart-Dames-Avelines pour un montant de 770. 000€. Certaines nouvelles classes de Tilly ont déjà vu leurs premiers élèves dès les premiers jours de janvier 2019 !

C'est donc un budget parfaitement dans la continuité des précédents qui démontre que la majorité est mobilisée au service de la population villersoise.

Propreté Publique

Grand Nettoyage de printemps : « Moi aussi, je participe ! »

Les 29, 30 et 31 mars 2019 aura lieu la 5e édition du Grand Nettoyage de Printemps. L'an dernier, 111.117 Wallons se sont mobilisés durant 3 jours afin de rendre un coup d'éclat à notre belle région ! A Villers-la-Ville, vous étiez 19 équipes à participer. Visons plus haut, plus propre cette année !

Les inscriptions au Grand Nettoyage de Printemps sont ouvertes au grand public jusqu'au 22 mars 2019 à minuit via le site internet https://www.walloniepluspropre.be.
Les participants sont invités à former des équipes, à indiquer leur parcours sur une carte et à commander leur matériel. Une paire de gants, un gilet fluo ainsi que des sacs PMC et tout-venant seront envoyés gratuitement à chaque participant. Dès qu'une équipe s'inscrit sur notre territoire, nous reprendrons contact avec elle pour notamment organiser la reprise des déchets par les services communaux. Toute l'année, quotidiennement, un ouvrier communal parcourt l'entité pour ramasser les déchets (papier, mégots, canettes, ...). La Commune est également régulièrement sollicitée pour divers dépôts clandestins. Les infractions de certains incombent à l'ensemble de la population !

Propreté Publique (suite)

PIQUE-NIQUE FÉDÉRATEUR POUR LES INSCRITS

Julie Charles, Echevine en charge de la Propreté publique et le Collège Communal invitent les équipes participantes à un lunch le dimanche 31 mars 2019, à 12h30, dans la cafétéria -terrasse de la maison communale .

« Ce rendez-vous vise à permettre aux citoyens impliqués dans cette action et partageant un intérêt commun pour notre cadre de vie de se rencontrer, explique Julie Charles. *C'est parfois de ces rencontres que naissent aussi de nouveaux projets.*
Enfin, ce repas convivial peut aussi couronner les efforts d'une brigade ou marquer le début de la collecte. Les renseignements pratiques seront transmis aux équipes inscrites via notre éco-conseillère. »

RAPPEL À TOUS:

- Pour l'**évacuation des déchets encombrants,** les habitants sont invités à se rendre au recyparc. Si vous êtes dans l'incapacité de vous rendre au recyparc, vous pouvez appeler l'InBW au n° gratuit: 0800/49.057. L'appel sera enregistré et un rendez-vous sera fixé dans les semaines qui suivent. Le prix de l'enlèvement est fixé à 10 € pour les 2 premiers m³. Un m³ supplémentaire pourra être évacué au prix de 10€. Le maximum autorisé est donc de 3m³ pour un prix de 20€.

-**Parc à conteneurs/ recyparc** : horaire unique pour toute l'année. Du lundi au vendredi de 10h à 17h15, le samedi de 9h30 à 17h15. Fermé: les dimanches et les jours fériés légaux. Adresse : Gare de Tilly - Rue de la Station 27 - 1495 Tilly.

Appel à candidature

Pour le renouvellement de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de la Mobilité (CCATM)

Le Collège communal annonce le renouvellement intégral de la Commission Consultative Communale d'Aménagement du Territoire et de Mobilité en exécution des articles D.I.7 à D.I.10 du Code du Développement Territorial.

Le Conseil communal choisit les membres de la Commission en respectant :

1° une représentation spécifique à la Commune des intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques et de mobilité ;

2° une répartition géographique équilibrée ;

3° une répartition équilibrée des tranches d'âge de la population communale ;

4° une répartition équilibrée hommes- femmes.

Le présent avis fait appel aux candidatures à la fonction de président et des membres de la Commission.

L'acte de candidature contient :

1° les nom, prénom, âge, sexe, profession et domicile du candidat ; Le candidat est domicilié dans la Commune ou le siège social de l'association que le candidat représente est situé dans la Commune.

2° parmi les intérêts sociaux, économiques, patrimoniaux, environnementaux, énergétiques ou de mobilité, celui ou ceux qu'il souhaite représenter, soit à titre individuel soit à titre de représentant d'une association ainsi que ses motivations au regard de ceux-ci ;

3° lorsque le candidat représente une association, le mandat attribué par l'association à son représentant.

Sous peine d'irrecevabilité, les actes de candidatures sont adressés au Collège communal dans les délais suivants : du 25 janvier 2019 au 29 mars 2019 inclus, à l'aide du formulaire disponible via le lien suivant:
http://www.villers-la-ville.be/ccatm/candidature2019.docx

- soit par courrier postal (le cachet de la poste faisant foi) ;
- soit par courrier électronique ;
- soit déposé contre récépissé auprès des services de l'Administration communale.

Toute demande de renseignement est adressée auprès du Service de l'Urbanisme, Rue de Marbais, 37 à 1495 Villers-la-Ville, par mail à olivier.vantielen@publilink.be / valerie.damanet@publilink.be.

Mise en place de la nouvelle Commission Communale de l'Accueil

Notre Commune a adopté le décret ATL (Accueil Temps Libre) dès sa sortie en 2003. Depuis lors, une Commission Communale de l'Accueil a été mise en place pour analyser et améliorer l'accueil des enfants de 2 ans et demi à 12 ans en dehors des heures scolaires. Après chaque élection communale, cette Commission doit être renouvelée. Ce renouvellement doit porter sur l'ensemble des composantes de la CCA car les membres ne peuvent prolonger leur mandat de manière automatique.

Nous invitons tous les groupes/associations (sportifs, culturels, mouvements de jeunesse) s'occupant d'enfants de 2,5 à 12 ans dans notre Commune, afin de choisir les membres de la nouvelle CCA. Pour cela, une réunion se déroulera le **lundi 11 mars 2019** à 19h30 à l'Administration communale, rue de Marbais n° 37. Nous vous expliquerons ce qu'est une CCA ainsi que son fonctionnement et procéderons au vote pour désigner vos représentants (trois membres effectifs, trois membres suppléants).
Votre présence est vivement souhaitée car chacun d'entre vous, par son activité avec les enfants, peut nous aider à améliorer leur temps libre. Cependant, aucune obligation ne vous lie à ce projet, et sans nouvelles de votre part, nous considérerons que vous ne désirez pas participer à ce programme.
Rens. : Ann Donneaux au 071/87.03.63 ou par mail (ann.donneaux@publilink.be).

Sports

A Villers-la-Ville, on court pour sa forme !

Je cours pour ma forme rime avec plaisir, convivialité et bien être ! La 12ème session est sur les rails !
Le 1er entraînement débutera :
Pour ce qui concerne le niveau 3 (10km + long) : Le mardi 12 mars 2019 à 18h45 au Complexe sportif – Chemin Bruyère du Coq – 51 à 1495 Sart-Dames-Avelines.
Pour ce qui concerne les niveaux 1 (0 à 5 km) ; 2 adouci (5 à 7,5 km) et 2 renforcé (7,5 à 10 km) : Le jeudi 14 mars 2019 à 18 h45 au Complexe sportif – Chemin Bruyère du Coq – 51 à 1495 Sart-Dames-Avelines.
Un programme de 12 semaines. Les frais d'inscription sont fixés à 25,00 € pour toute la session incluant le carnet de santé et l'assurance. Les personnes souhaitant s'inscrire dans deux niveaux, paieront deux inscriptions.

Inscriptions obligatoires via le formulaire d'inscription en ligne : http://www.villers-la-ville.be/vie-locale/sports/jecourspourmaforme/formulaire
Le t-shirt officiel JCPMF personnalisé (Villers-la-Ville) vous sera proposé au prix de 16,00 €. Vos Coachs favoris à savoir: Jean-Louis, Pascal, Denis et Christopher mettent toutes leurs compétences à votre service. Vous bénéficierez d'un encadrement de qualité.
Informations auprès de : Mme Anne-Michèle Pierard – Echevine des Sports-0475/856.406 et M. Pascal Genot, Responsable administratif – 071/87.03.66. Au plaisir de vous retrouver nombreux !

Initiation à la Marche nordique adaptée !

Vous ne vous sentez pas suffisamment valide et vous souffrez de pathologies légères, mais vous avez une incroyable envie de bouger et vous souhaitez (ré) essayer une activité physique ? Alors n'hésitez pas et profitez d'une initiation gratuite à la Marche nordique adaptée !

C'est vous qui choisissez votre moment en fonction de vos disponibilités. Une belle occasion pour retrouver un dynamisme au sein d'un groupe convivial. Avec le soutien de Mme Anne-Michèle Pierard, 1ère Echevine en charge des Sports et des Aînés.
Infos et renseignements : Mme Carine MATTHYS – kinésithérapeute - Gsm : 0471/78-14-90

Sports (suite)

Le tennis de table en pleine forme. Un club à découvrir !

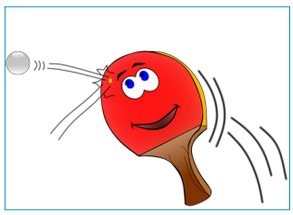

Le RCTT TILLY aligne 7 équipes en compétition, de la 3° nationale à la 7 provinciale, pour des raisons historiques, le club joue dans la Province de Hainaut depuis + de 60 ans. Cette saison se présente très bien pour le club puisqu'au moment de la rédaction de ce texte, l'équipe première est en passe de rejoindre la 2° nationale. Nous alignons aussi 6 équipes en provinciale, de la division 1 à la division 7, pour les débutants.

Nous accueillons toute personne qui veut s'adonner à la pratique du tennis de table le samedi matin à 10h30 et le mardi soir à 18h30, et ce pour les personnes de 7 à 77 ans. Il n'y a pas d'âge pour débuter. Nous évoluons dans la salle du CRCS à Tilly, contact: Matthieu Voet: 0492 072737 ou Philippe Lengelé: 0498 492288

Dîner dansant annuel ce 24 mars 2019
Au menu: Apéritif de bienvenue, Scampis sauce vin blanc, Velouté de brocolis, Pavé de dinde sauce maison, Dame blanche, Tartes maison et café. Pour la somme de 20€.

Découvrez le "disco fit"

Rens: 0497 630901 ou 0498 492288

Venez danser sur les rythmes des années 70, 80, 90 et 2000. Initiation « Disco Fit », ce 17 mars 2019, au complexe sportif, à 11h et 14h avec Carla et Xavier. Réservation sur place ou par e-mail : xaviernauts@gmail.com. Paf : 8 €

Villers Volley à la conquête des titres !

Notre club s'apprête à fêter de nouveaux **titres** au terme de cette nouvelle saison palpitante. Après plusieurs titres fêtés avec nos équipes hommes qui nous ont permis de passer de la Provinciale 3 à la Nationale 3 en 5 ans, c'est au tour de nos équipes dames de s'illustrer et de se positionner en tête de leurs championnats respectifs.

En effet, nos **équipes de P4 et P3 dames** se sont hissées aux premières places, dès le début des championnats. Nous leur souhaitons de poursuivre sur leur lancée durant ce deuxième tour afin d'atteindre leur objectif de montée en P3 et P2. Ce sera pour tout le club l'occasion de faire une énorme fête pour ces titres.
Nos jeunes en **U13 filles et garçons** évoluent à la **deuxième place** de leurs championnats. Leur progression est impressionnante et leur permet de rivaliser avec les meilleures équipes de la Province.
Quant aux **plus jeunes**, ils participent régulièrement à des **tournois** sur une demi-journée.

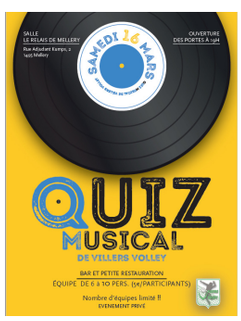

QUIZZ MUSICAL VILLERS VOLLEY

A propos de titres, le comité et les organisateurs vous invitent à participer à la compétition en vous lançant à la recherche de titres musicaux lors du prochain Quiz Musical qui se tiendra le samedi 16 mars 2019 au Relais de Mellery (à côté de l'église) à partir de 19h. Bar et petite restauration sur place.
Inscrivez-vous pour le mercredi 13 mars, par équipe de 6 à 10 personnes par mail : info@villersvolley.be (5€ par participant). Paiement sur place ou de préférence par virement au numéro : BE47 0689 0324 0280 – Communication : Quizz Volley + nom de l'équipe. Evénement privé.

Environnement

Promenades matinales à la découverte des chants des oiseaux

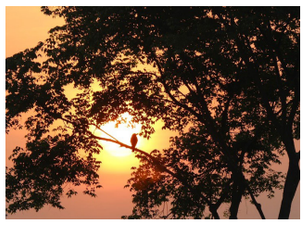

Aux premières lueurs de l'aube, pour fêter l'arrivée d'une nouvelle journée, les oiseaux s'en donnent à cœur joie et font résonner une symphonie de chants printaniers.
Les plus belles rencontres naturalistes se méritent. Au sortir de la nuit, fauvettes, grives, mésanges, s'en donnent à cœur joie, variant tonalité, timbre, rythmes et mélodies d'une espèce à l'autre.
Le mercredi 1er mai 2019, réglez votre réveil aux petites heures et venez profiter de "L'Aube des oiseaux" !
Julie Charles, Echevine de l'Environnement et Natagora proposent aux Villersois une « Aube des oiseaux »
Le rendez-vous est fixé à **6h** pour une promenade de 5km dans les champs et les bois. Chaussures adaptées souhaitées. Le lieu de départ sera transmis lors de l'inscription.

Inscription obligatoire: Service Environnement de la Commune de Villers-la-Ville, 071/ 870 389, ou via mail à julie.charles@gmail.com. Le nombre de participants est limité à 30 (2 groupes de 15 personnes). P.A.F. : gratuit. Merci à nos deux guides qui accompagneront les groupes.

Voici une liste de quelques oiseaux assez communs qu'il serait possible de voir et/ou d'entendre : mésanges (plusieurs espèces), pouillots (2 espèces), fauvettes (3 espèces), grives (2 espèces), merle noir, alouette des champs, pinson des arbres, grimpereau des jardins, rouge-gorge familier, sittelle torchepot, ...
Peut-être aussi quelques oiseaux moins communs tels que faucon hobereau, pic noir, pic mar, ...

Santé

Main dans la Main, Ensemble contre les Rhumatismes !

Conférence par le docteur Dimitri Jardinet, rhumatologue et un patient. Exposition et permanence pour vos questions. Vous ressentez régulièrement des douleurs aux articulations, de la raideur, une fatigue extrême ? Vous ne vous sentez pas compris et entendu dans votre douleur ? Les maladies rhumatismales sont souvent invisibles et requièrent d'être référés par votre médecin traitant à un spécialiste pour être correctement diagnostiquées. Comment faire la différence entre l'arthrose et l'arthrite ? Que recouvre le terme « arthrite » et quelles sont les maladies associées ?
Delphine Haulotte, Echevine de la Santé en collaboration avec le Bourgmestre Emmanuel Burton et le Collège communal, vous invitent à visiter cette exposition ludique du 18 mars au 29 mars 2019 inclus, dans le hall d'accueil de l'Administration communale (pendant les heures d'ouverture), ainsi qu'à son inauguration- conférence le lundi 18 mars, à 20h00.

L'association Clair sera également présente à l'inauguration et tiendra une permanence le vendredi 29 mars de 15h à 20h (sur inscription*, voir ci-dessous) pour répondre à toutes vos questions.

C'est une chance, pour les Villersois et les professionnels de la santé, de pouvoir visiter cette exposition itinérante « Main dans la Main, Ensemble contre les Rhumatismes ! ». Initiative conjointe des associations de patients Clair et ReumaNet, des rhumatologues (SRBR) et des para-médicaux belges (BeHPR), elle appuie une campagne européenne de sensibilisation à l'importance du diagnostic précoce dans les maladies rhumatismales. En effet, si auparavant les personnes atteintes de ces maladies étaient souvent privées d'une partie de leur mobilité ou de leur vie sociale ou professionnelle, la donne a aujourd'hui bien changé grâce à l'amélioration des outils diagnostiques et l'arrivée de traitements biologiques de pointe.
Inscriptions: 071/87.03.84 ou cindy.tielemans@publilink.be

Aménagement du territoire

Zone d'activité économique mixte (ZAEM) en cours d'élaboration

En sa séance de ce 27 décembre 2018, conformément à l'article D.II.47, §1er al.2 du Code du Développement territorial, le Conseil communal a pris la décision de demander au Gouvernement wallon la révision du plan secteur de Nivelles. Cette démarche a pour but d'inscrire une Zone d'Activité Economique Mixte (ZAEM à caractère artisanal, car on parle d'artisans) en lieu et place de la zone agricole, le long de la Chaussée de Namur (N93) à Marbais. Un projet mené en partenariat avec l'InBW, Intercommunale de développement économique du Brabant wallon.
En effet, il semble opportun de proposer à nos artisans locaux un site extérieur à nos villages, en extension d'une Zone d'Activité Economique déjà existante et située à proximité d'un axe routier important. Ce site est plus opportun qu'au sein de nos villages pour des raisons évidentes de mobilité et pour le bien-être des riverains.
Cette procédure de révision du plan de secteur doit s'opérer sous l'égide des Pouvoirs publics en gardant le sacro-saint principe de compensation planologique.
Ce principe impose de compenser tout mètre carré de terres agricoles pris pour l'urbanisation, par une superficie au moins égale située en zone urbanisable au plan de secteur et qui sera ainsi désaffectée à son urbanisation.
Dans le cadre du projet d'extension de la ZAEM (création de la nouvelle zone), et sur le volet compensatoire, deux possibilités se sont dégagées:

1. Puiser dans le « stock » communal des Zones d'Aménagement Communal Concerté – Z.A.C.C. (anciennement dénommées zones d'extension d'habitat qui sont en somme les réserves foncières) ;
2. Réaffecter une petite partie des zones de dépendances d'extraction anciennement exploitées comme sablières et dont l'exploitation est arrivée à son terme en zones agricoles ou naturelles en fonction de leur situation actuelle de fait.

C'est cette seconde solution a été retenue après concertation entre les services publics et le Département de l'Aménagement local. L'objectif étant ici de ne pas compromettre, la demande de plus en plus croissante en logements sur le territoire communal, tout en valorisant le développement du tissu économique de Villers-la-Ville.
Cette solution se fonde principalement sur le fait que sur le territoire communal, les Z.A.C.C. ne représentent qu'une superficie totale de +/-47 hectares ; tandis que les zones de dépendances d'extraction couvrent une superficie totale de près du triple, à savoir +/- 135 hectares.
C'est sur base de ces constats, objectifs et responsables, que la Commune s'est saisie de cette opportunité et a logiquement validé le choix de ces propositions de compensation qui s'est porté sur Sablières de Rigenée Nord et celle de l'Epine. Elles seront ainsi réaffectées à l'agriculture suivant le nouveau zonage au plan de secteur, ce qui coïncidera d'autant mieux avec la situation de fait actuelle.
Cette initiative permet de conforter la reconnaissance de la sablière de l'Epine en tant que Sites de Grand Intérêt Biologique.

Le Groupe d'Action Locale Pays des 4 Bras développe ses projets

1. Plus de 70 citoyens mobilisés en faveur d'une mobilité plus douce
Utiliser des sentiers pour aller à pied ou en vélo jusqu'à un pôle d'intérêt comme l'école, le centre sportif, le local scouts, la maison des jeunes, la maison communale ou pour aller au travail ou faire ses courses ? Le 14 janvier dernier à l'école communale de Villers-Perwin, près de 80 citoyens issus des Communes de Les Bons Villers, Genappe et Villers-la-Ville se sont réunis à l'initiative du GAL et des 3 Communes.
Objectif : commencer à créer des binômes et démarrer le travail d'identification sur le terrain de la praticabilité de notre réseau. Un bel exemple d'un rassemblement citoyen concret autour du projet mobilité du Groupe d'Action Locale Pays des 4 Bras.
Rens. : www.paysdes4bras.be/mobilité - Vous souhaitez apporter votre pierre à ce projet, contacter Valérie Damanet du service Urbanisme de Villers-la-Ville : valerie.damanet@publilink.be ou 071 87 03 67.

2. Enquête sur les produits locaux : peut-être pouvez-vous en remporter ?

Une carte qui répertorie les producteurs locaux a déjà été réalisée par le GAL. Elle sera régulièrement mise à jour. La carte n'est pas exhaustive et si vous êtes producteur, artisan ou si vous connaissez un producteur qui mériterait d'y figurer, merci de contacter Valérie-Anne Dumont : agriculture@paysdes4bras.be 071 81 81 29. Par ailleurs, si ce thème vous intéresse et que vous avez envie de remporter des produits locaux du Pays des 4 Bras, vous êtes invités à participer au sondage qui figure sur cette page www.paysdes4bras.be/agriculture/circuits-courts !

3. Une future coopérative d'agriculteurs au Pays des 4 Bras
Récemment, un groupe d'agriculteurs des 3 Communes qui a le projet de former une coopérative a visité 'Agribio' dans le cadre des rendez-vous de la diversification gérés par la chargée de mission « formation » du GAL. Agribio est un exemple de réussite en matière de coopérative, agriculture biologique et développement durable en Wallonie. Elle produit des pains bio (au levain, baguettes, viennoiseries, ...), des farines bio, du grain (épeautre, froment et seigle) et des pâtes.

4. Bitume Festival le 27 septembre : place aux jeunes et à la culture urbaine !
Skate, graff, rap, danse hip hop, Dj, scène ouverte et foodtruck. Porté par le Centre culturel de Genappe, dans le cadre du projet « Patrimoine et citoyenneté » du GAL qui s'adresse aux jeunes, ce festival des cultures urbaines se déroulera le 27 septembre à Les Bons Villers. Une date à déjà marquer dans votre agenda !
Les projets du GAL sont financés par la Région Wallonne, le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) et les 3 Communes dans le cadre du programme LEADER, l'outil de financement grâce auquel l'Europe investit dans les zones rurales.
Pour en savoir plus, visitez www.paysdes4bras.be et inscrivez-vous à la newsletter. Vous pouvez aussi liker la page Pays des 4 Bras sur Facebook et l'ajouter à votre fil d'actualité. Renseignements : Annabel Thise - 071 81 81 29 - info@paysdes4bras.be

Espace Public Numérique

Formations informatiques pour tous en journée et en soirée

L'Espace Public Numérique de Sart-Dames-Avelines propose de vous accompagner tout au long de l'année dans vos démarches informatiques.

▪ Cet espace est **accessible le mercredi et le jeudi après-midi sans RDV de 13h00 à 16h00.** Des bénévoles seront à votre disposition pour répondre à vos questions. Tout est entièrement gratuit !
A ce titre, ces 13 et 27 mars 2019, de 13h à 14h, les participants recevront une petite formation extrascolaire sur l'histoire de l'imprimerie et de la lettre. A bon entendeur !
Si vous souhaitez bénéficier d'une aide personnalisée en informatique, il est possible de prendre rendez-vous, selon vos disponibilités. Vous serez dirigés, dans la mesure du possible, vers un animateur en fonction de vos demandes.

▪ **De plus des formations spécifiques sont prévues en soirée.**
Excel : les premiers pas, les usages, le lundi 11 mars, à 19h30
Découvrez la mise en forme d'un tableau, la gestion des cellules, les bordures, les couleurs, avec quelques bases simples pour bien démarrer se former au-delà des limites d'Excel pour se donner envie d'aller plus loin....

Réseaux sociaux : Linkedin et Instagram et Tik Tok, le lundi 29 avril, à 19h30
- Linkedin : Changer d'emploi, changer de vie, trouver des partenaires, des clients ou recruter la perle rare, linkedin, le réseau social professionnel.
- Instagram : le réseau social de l'image. Présentation d'Instagram et de ses fonctionnalités.
Exemples concrets de l'utilisation d'Instagram par les marques et institutions. Les usages d'Instagram **'**classiques" et fonctions possibles avec les **'**layout", **'**l'hyperlapse" ou encore **'**le Boomerang".
- Nous évoquerons également TikTok, le nouveau réseau social qui cartonne chez les jeunes.

Créez vos designs pour tous les supports de communication avec Canva, le lundi 27 mai, à 19h30.
Canva est un site Web d'outils de conception graphique fondé en 2012. Il utilise un format glisser-déposer et donne accès à plus d'un million de photographies, de graphiques et de polices. Il est utilisé par des non-designers et des professionnels.

Renseignements et inscriptions : Madame Sophie Kumps - 071/880028 Mme ou Charles Julie, Echevine des Nouvelles Technologies via julie.charles@gmail.com. Espace Public Numérique, 44 rue Gustave Linet à Sart-Dames-Avelines.

Tourisme

Handipromenade : Pour se promener vraiment tous ensemble !

La Commission des Chemins et Sentiers du Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville et l'Asbl Handi-Rando s'associent pour organiser une journée de promenades accessibles aux personnes valides et moins valides, ce dimanche 14 avril 2019, à partir de 9h.

Tout le monde doit pouvoir accéder à un loisir aussi élémentaire que la marche et prendre le grand air. La sortie sera encadrée par des accompagnateurs brevetés, des moniteurs Adeps ainsi que des bénévoles aidants. Si vous voulez vous joindre à nous en tant qu'aidants, nous comptons sur vous.
Des joëlettes seront à disposition des personnes à mobilité réduite.

Deux boucles sont prévues
Matin : Une promenade de 3-4 Km sur les sentiers boisés de Villers-la-Ville en joëlette ou à pied
Midi : Repas dans le jardin du Syndicat d'Initiative avec votre pique-nique apporté par vos soins ou l'achat de potage et pain saucisse

Après-midi : Promenade de 5 km dans les bois de l'entité avec les joëlettes pour les moins valides.
Bienvenue à tous. Ensemble ouvrons les portes de la différence.

Lieu de rendez-vous : Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville – rue de l'Abbaye 53 à 1495 Villers-la-Ville. Renseignements et inscriptions au 071/ 87 98 98 ou sivillerslaville@skynet.be

Nuit des sentiers du 09 mars 2019

Le Syndicat d'Initiative et la Commission des Chemins et Sentiers ouvrent la saison touristique 2019 avec sa traditionnelle marche aux flambeaux, **ce samedi 9 mars 2019**. Vous aurez le plaisir de découvrir la chaleur du Moyen Orient à Villers-la-Ville. En effet, le thème de l'année 2019 sera le Liban. Un pays d'Abbayes et de vins comme chez nous à Villers-la-Ville. Nos amis libanais nous réservent d'ores et déjà de belles surprises tout le long de ce nouveau parcours.

Des traditions culinaires à vous émoustiller les papilles avec quelques délices préparés par leur soin.

Portez sur vous, ce jour-là, un accessoire les caractérisant : coiffe, drapeau etc…
Toute l'équipe du Syndicat d'Initiative a hâte de faire cette belle rencontre avec vous.

En pratique : Le samedi 09 mars 2019. Rendez-vous au Syndicat d'Initiative de Villers-la-Ville, 53 rue de l'Abbaye, 1495 Villers-la-Ville. 1 départ toutes les 20 minutes à partir de 18 heures 30 jusqu'approximativement 20h30. Inscription indispensable au 071 87 98 98 - sivillerslaville@skynet.be. PAF : adulte 3€ - enfant 1€ (-de 12 ans) – flambeau et bâton lumineux 3€. Petite restauration sur place.
FB : https://www.facebook.com/villerslavilleSI

Arrêt et Stationnement :

De manière générale, il est interdit de mettre un véhicule À L'ARRÊT ou EN STATIONNEMENT à tout endroit où il est manifestement susceptible de constituer un danger pour les autres usagers de la route ou de les gêner sans nécessité. Notre rappel se focalisera sur certains endroits particuliers où l'arrêt et le stationnement sont interdits.

Sur les trottoirs :

->Il est interdit de mettre un véhicule à l'arrêt ou en stationnement sur les trottoirs et, dans les agglomérations, sur les accotements en saillie sauf réglementation locale.

Sur les passages pour piétons :

Il est interdit de mettre un véhicule à **<-** l'arrêt ou en stationnement sur un passage pour piétons et sur la chaussée à moins de 5 mètres en deçà de ces passages.

Le long des lignes discontinues jaunes :

->Il est interdit de mettre un véhicule en stationnement sur la chaussée, le long de la ligne discontinue de couleur jaune.

Sur les chaussées divisées en bandes de circulation :

Il est interdit de mettre un véhicule **<-** en stationnement sur la chaussée lorsque celle-ci est divisée en bandes de circulation.

Tous ces comportements sont passibles de sanctions administratives, les montants sont de 58 euros ou de 116 euros en fonction de l'infraction.

Quelques principes sur la divagation des animaux sur la voie publique.

Le Règlement Général de Police (RGP) adopté par les 5 Communes composant la zone de police reprend en ses articles 30 à 33, diverses dispositions relatives à « De la circulation des animaux sur la voie publique – de la divagation et de la détention d'animaux nuisibles, des risques occasionnés par certains chiens ».

Divagation d'animaux: En son article 30.5, il est stipulé « qu'il est interdit aux propriétaires, gardiens ou surveillants d'animaux de les laisser divaguer sur la voie publique et sur les terrains privés ».
Par ailleurs, et plus particulièrement en ce qui concerne les chiens (se trouvant en un lieu public ou privé, accessible au public), ceux-ci doivent être pucés, tatoués ou porter un collier indiquant l'adresse de leur propriétaire.

Déjections animales: Quant à leurs déjections, le détenteur, propriétaire, surveillant sont tenus de les nettoyer dans les zones habitées (art. 30.8 RGP). Elles ne peuvent être laissées que dans les avaloirs et dans les espaces réservés aux chiens (canisettes). Le maître doit pouvoir en tout temps maîtriser son animal. La personne doit tenir en laisse les chiens, dans les zones habitées, sur les voies réservées aux usagers lents et dans les parcs accessibles au public. Dans les autres lieux, l'usage de la laisse n'est pas imposé pour autant que l'animal reste sous le contrôle total de son maître, gardien ou surveillant.

Police-Vivre ensemble (suite)

Une liste des races de chiens potentiellement dangereux est reprise dans le Règlement Général de Police, des dispositions particulières sont inscrites pour ceux-ci et leurs propriétaires. Il s'agit des chiens :
- Américan Staffordshire Terrier; English Terrier; Pittbull Terrier – Fila Brazilioro; Tosa Inru – Akita Inu; Dogo Argentino (Dogue Argentin); Bull Terrier – Mastiff (toute origine); Ridgeback Rhodésien – Dogue de Bordeaux; Bang Dog – Rottweiler

Pour les animaux en général :
- il est interdit de procéder au dressage des animaux sur la voie publique (sauf exception pour les chiens d'utilité publique).
- il est interdit d'attirer, d'entretenir, et de contribuer à la fixation des animaux errants.
- il est interdit de capturer les pigeons errants ou bagués.

Et pour les NAC, ceux-ci doivent être déclarés et il faut obtenir un permis d'environnement de classe 2 ou 3 en fonction de l'espèce.
Le non-respect des dispositions relatives à ce sujet est passible de sanctions administratives.

Energie

Le chauffage au bois, bien utilisé, reste un atout !

Economique :
- Prix d'achat abordable et plus stable que celui des combustibles fossiles
- Maintien et développement d'une activité rurale difficilement délocalisable
- Développement d'un savoir-faire local (engineering, production et distribution de combustible, fabrication d'appareils)
- Valorisation de résidus des industriels du bois à l'échelle locale
- Diminution de la dépendance énergétique du pays et diversification de l'approvisionnement en énergie

Bilan environnemental :
- Combustible neutre du point de vue cycle du CO2 (gaz à effet de serre) lorsqu'il est issu d'une filière durable de gestion de la forêt
- Filières de transports plus courtes et stockage nettement moins dangereux (comparativement à d'autres combustibles)
- Economie de matières premières non renouvelables

Pratique :
- Confort d'usage grâce aux chauffages à bois de dernières générations (autonomie et automatisation)
- Utilisation comme chauffage d'appoint à l'entre-saison, voire chauffage principal dans une maison bien isolée
- Convivialité qu'offrent les flammes dans le foyer

Plus d'infos ?
- Le site de la campagne : www.lamaitrisedufeu.be
- Le livret de conseils pratiques : disponible à l'Administration communale et sur le site ci-dessus

- **La page Facebook :**
« La maitrise du feu – campagne de sensibilisation »

Une initiative de :

ValBiom valorisation de la biomasse asbl — Wallonie environnement Awac — Wallonie énergie SPW — Wallonie environnement SPW

Stages dans l'entité durant les vacances de Pâques

▪ **L'Asbl Sports et Découvertes** organise un stage de multisports la semaine du 15 au 19 avril 2019 au complexe sportif de Villers-la-Ville pour les enfants de 2,5 ans à 12 ans.
Au programme : sports traditionnels, sports nouveaux, gymnastique, judo, sports raquettes, la journée FUN, activités manuelles et culinaires,...

Le stage revient à 95€ la semaine, collations comprises. Une réduction est octroyée dès 2 enfants inscrits.
Informations et inscriptions : Émilie Schellens 0492/938095 ou sportsetdecouvertes@hotmail.com

▪ **Touki** accueillera vos enfants de 2.5 à 12 ans à l'école communale de Villers-la-Ville (rue Jules Tarlier, 32-34). Des animations diverses et variées seront organisées autour des thèmes suivants :
Semaine 1 du 8 au 12 avril: Touki fait le tour du monde ...
Semaine 2 du 15 au 19 avril : ... Jusqu'à l'île de Pâques.

Prix: 65 € hors frais de garderie. Informations et réservations : Julie Seghin : 0474/ 67.56.83 - Jennifer Lalieux : 0472/67.03.87. Inscription possible via touki.villers@gmail.com. Pour découvrir ce qui a déjà été réalisé lors des autres plaines Touki, vous pouvez consulter la page Facebook: Touki Villers.

▪ **Moove toi**
Stages du 08 au 12 avril
3-4 ans$^{1/2}$: Psychomotricité Thème : « La forêt enchantée »
5-7 ans : Multi-Activités et multisports - Cyclo et multisports
8-12 ans : Aventures-Cluedo et multisports
Horaire ? De 9h à 16h (garderie par les moniteurs de 8h à 17h30)
Prix ? 90€ et 80€ pour le 2ème enfant. Le paiement se fait soit en liquide le premier jour du stage soit par virement sur le N° de compte : BE82 3631 1892 4868 (nom de l'enfant, date et stage).
Où ? Dans la petite école Saint-Nicolas de Sart- Dames-Avelines, rue du Try n°9... et ses jolis alentours.
Rens. : www.mouvetoi.be - Asbl Les sens du mouvement - Tel. : 0498/40.48.89

▪ **Activités artistiques Agnès Melon**
Nous irons à la découverte du printemps et de la nature au travers d'ateliers de peintures, dessins, modelages et contes. Nous exploiterons également le thème de Pâques dans une ambiance chaleureuse et récréative où chacun pourra s'exprimer selon son rythme, ses choix et ses possibilités.
Date : Du lundi 08 au 12 avril de 09h00 à 12h00 – Du lundi 15 au 19 avril de 09h00 à 12h00
PAF : 12€/matinée (Inscription selon votre convenance à la semaine ou à la séance)
Rens : Agnès Melon – 5, chemin Notre Dame à 1495 Villers-la-Ville - 071/87.89.62 ou 0479/04.77.58 - www.atelier-artistique.be

▪ **Animafun:**
Durant les deux semaines :
- Matin 2.5 – 4 ans : Loisirs dynamiques ; 3 – 6 ans : Mini vélo (apprentissage) ; 4 – 6 ans : Eveil sportif ; 6 – 9 ans : Multisports; 6 – 9 ans : Tennis (suppl. 25€) ; 6 – 12 ans : Cuisine ; 9 – 15 ans : Ado (suppl. 25€) 2 sorties/semaine uniquement en journée complète
- Après-midi : 2.5 – 4 ans : Sieste ; 3 – 6 ans : Circomotricité ; 3 – 6 ans : Eveil rythmique – danse ; 4 – 6 ans : Mini tennis (suppl. 25€) ; 4 – 6 ans : Cuisine ; 6 – 9 ans : Art créatif ; 6 – 12 ans: Volley ; 9 – 15 ans : Ado (suppl. 25€) 2 sorties/semaine uniquement en journée complète
Garderie de 7h30 à 18H00. Prix 100€ la semaine
Possibilité de repas chaud: 25€/ jour comprenant la collation, le repas, le dessert et les boissons
Rens. et inscriptions : Animafun asbl, Tel. : 0478/360563 ou par mail:info@animafun.be - www.animafun.be

Jeunesse (suite)

▪ **Jardins partagés**
Cette année le **stage de Pâques** se déroulera du **15 au 19 avril 2019** sur les thèmes :

3-5$^{1/2}$ ans : Youpie, c'est le printemps ; 6-8 ans : Le réveil des petites bêtes ; 9-12 ans: La vie sauvage.
Rens. : http://www.lesjardinspartagesdevillers.be/index.php/stages/stages-paques-2

PETIT RAPPEL : Décret ONE pour l'obligation de déclaration de garde des enfants - www.one.be
Art. 6. § 1er. Nul étranger au milieu familial de vie de l'enfant ne peut organiser l'accueil d'enfants de moins de douze ans de manière régulière sans le déclarer préalablement à l'Office et sans se conformer à un code de qualité de l'accueil arrêté par le Gouvernement après avis de l'Office.
§ 2. Nul étranger au milieu familial de vie de l'enfant ne peut accueillir, sauf de manière occasionnelle, des enfants âgés de moins de six ans sans en avoir obtenu l'autorisation préalable de l'Office sur la base des critères qu'il prévoit, tels qu'approuvés par le Gouvernement.

▪ **Vous organisez des stages durant les vacances d'été et souhaitez les relayer dans notre journal communal, merci de transmettre votre publication (word, uniquement) et une éventuelle photo auprès de Ann Donneau via ann.donneaux@publilink.be avant le 23 mars 2019.**

Festivités

« Ducasse du Djirau »

Grand changement dans Marbais !

Nous avons recréé un comité des fêtes et nous nous mettons au défi de relancer la kermesse. Soucieux des traditions et du folklore de notre charmant village, nous avons décidé de la rebaptiser « Ducasse du Djirau ». Celle-ci se déroulera le dernier week-end d'avril.
PROGRAMME
LE VENDREDI 26 AVRIL
Animations pour les élèves de primaire de l'école de Marbais dans l'après-midi.
15 h 00 : Goûter des aînés; - Ouverture officielle des loges foraines
17 h 00 : After Work avec bar à bières spéciales
LE SAMEDI 27 AVRIL
14 h 00 : « Run and Bow » des enfants (course relais et tir à l'arc, par équipes de 3) - Ouverture des loges foraines
15 h 00 : « Run and Bow » des adultes (course relais et tir à l'arc, par équipes de 3)
Remise des coupes
▪ Les informations et inscriptions se feront via le lien:
https://www.facebook.com/groups/ducassedudjirau
19 h 00 : Verre de l'amitié, sous le chapiteau, pour les commerçants de l'entité
20 h 30 : Concerts
LE DIMANCHE 28 AVRIL
11 h 30 : Apéro des villageois, bienvenue à tous
15 h 00 : Tir du Djirau à la perche à la prairie
16 h 00 : Ouverture des loges foraines
Initiation gratuite au tir à l'arc sur la place de Marbais, pour adultes et enfants, avec la championne de Belgique de tir !
17 h 00 : Ambiance musicale au chapiteau... en attendant le retour des Archers
Tout au long de ce week-end, nous aurons le plaisir de vous proposer « géocaching » et «escape room » (sous réserve d'inscriptions suffisantes). Du jamais vu à Marbais...
Les forains ouvriront leurs loges du vendredi 26 avril au mercredi 1 mai inclus

LE COMITÉ.

Seniors

Activité récréative pour les SENIORS ! Festival des Jeux de société !

C'est en collaboration avec les groupements des Aînés de l'entité, que le Député-Bourgmestre, Emmanuel Burton ainsi que la 1ère Echevine en charge des séniors, Anne-Michèle Pierard vous invitent à une après-midi récréative intitulée à la découverte des différents Jeux de société !
Vous souhaitez nous faire découvrir les vôtres, prenez-les ! D'autres jeux seront disponibles sur place.

Le mardi 12 mars de 14h00 à 17h00 à la Salle polyvalente, rue Gustave Linet à 1495 Sart-Dames-Avelines
L'activité est gratuite – Infos : A-M. Pierard – 0475/85-64-06 - Carine Matthys – 0471/78-14-90

Associations

Et si on visitait Malines ?

Les Amis du petit élevage organisent le mercredi 27 mars un voyage en car pour découvrir Malines et ses environs.
Au programme:
-visite guidée de l'Institut des Ursulines avec le célèbre jardin d'hiver
-visite libre de la ville de Malines
Prix: 32€: voyage + entrée aux Ursulines + café et gâteau
Départ: 8h. Villers-la-Ville, parking communal de la pharmacie
Rens. : Somville Jean-Marie 071 878621

APÉRO « PORTES OUVERTES » au ROTARY CLUB DE VILLERS-LA-VILLE

Notre Rotary Club est un groupe d'hommes et de femmes de tous horizons qui organise régulièrement des actions concrètes afin d'aider les personnes moins favorisées de Villers-la-Ville et de sa région.

Vous voulez en savoir plus ? Venez nous rencontrer **le jeudi 25 avril** au Golf de Rigenée, 62 rue du Châtelet de 19h30 à 20h30.

Pour plus de renseignements, vous pouvez également nous téléphoner :
Anne Deltenre 0476 / 723.154 ou Michèle Weyemberg 067 / 771.585.
Facebook « Rotary Club Villers la Ville » ou https://villers-la-ville.rotary2170.org/

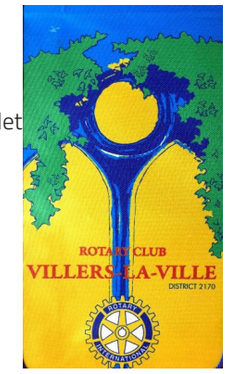

Brocante de l'école Saint-Nicolas

Le samedi 27 avril, l'association des parents vous invite à sa cinquième brocante à l'école Saint-Nicolas.
Que vous soyez chineurs confirmés ou amateurs de bonnes affaires, vous découvrirez des stands proposés par des particuliers de 9h à 16h30.
La participation aux frais est de 5€ en prévente et 8€ le jour-même pour un emplacement de 3x2 mètres. Réservation des emplacements par mail à l'adresse suivante: brocante.ap.sda@gmail.com avant le 11 avril 2019.
Retrouvez l'ambiance familiale de notre école autour d'un bar et d'une petite restauration. Animations pour les enfants prévues.
Rens. : 0493/07.73.34 ou 0497/87.14.07

Associations (suite)

Brocante musicale

La 24ème brocante musicale organisée par l'ASBL « Le Souffle d'Orphée » aura lieu cette année le dimanche 5 mai 2019 de 8h30 à 16 h dans la salle CRCS située Rue Général Mellier à Tilly. Elle est ouverte à tous et est gratuite pour les visiteurs.
Pour les exposants, le prix de l'emplacement (une table de deux mètres vingt fournie par l'organisateur) est de 12,5 €. Le nombre d'emplacements est limité et les réservations sont donc fortement conseillées.
Une petite restauration est proposée durant toute la journée et une animation musicale est prévue le midi.
Au fil des ans, la brocante musicale est devenue un lieu de rencontre entre musiciens, mélomanes et collectionneurs, dépassant même nos frontières.
Davantage d'informations sur le site www.soufflevillers.be, via courriel info@soufflevillers.be ou par téléphone au 0475.60.21.68.

Concert « Orgue et violon » le dimanche 31 mars à 16h à l'église de Villers

C'est devenu une tradition, la programmation des activités 2019 de l'ASBL « Le Souffle d'Orphée » commencera par un concert « violon & orgue » interprété par Jean-Marie Demoulin, titulaire de l'orgue de l'église romane de Villers-la-Ville, son frère Etienne, organiste à Wavremont et sa fille Sophie, violoniste à l'orchestre national.
Ils nous joueront des œuvres de Corelli, Bruhns, Rheinberger, Jean-Sébastien Bach et Boccherini.
La participation est de 12 € ou 10 € pour les membres du Souffle d'Orphée et étudiants.
(respectivement 11 et 9 € en prévente en versant le montant sur le compte BE73 0012 6772 8160 de l'ASBL « Le Souffle d'Orphée »).
Renseignements complémentaires sur le site www.soufflevillers.be , via courriel à info@soufflevillers.be ou au 0475.60.21.68.

Une enquête pour la nouvelle pièce du Jeune Théâtre de la Thyle

Comme annoncé dans le précédent numéro de l'Agenda communal, le Jeune Théâtre de la Thyle vous propose cette année une comédie à suspense :
« Un ami ... imprévu » de Robert Thomas d'après une œuvre d'Agatha Christie.
Transformez-vous en détective et trouvez la clé du drame.
En la Salle Notre-Dame de Tangissart (8 rue Notre-Dame à 1490 Court-Saint-Etienne); Les samedi 16 mars (20h), dimanche 17 (15h), vendredi 22 (20h30), samedi 23 mars (20h).

Si vous ne l'avez pas encore fait, réservez vos places via le site www.jttvlv.be ou au Syndicat d'Initiative (rue de l'Abbaye 53 à Villers-la-Ville - tel. 071 87 98 98).
Adultes : en prévente 9 € - sur place 10 €
Enfants moins de 12 ans : 5 € - Passeport ABCD : 7 € - Article 27 : 1,25 €

Rencontre autour d'un thé

Vous habitez Villers-la-Ville, savez-vous que notre Commune s'est déclarée « Commune hospitalière » ? Des citoyens sensibilisés à la problématique de l'accueil hébergent à Villers des personnes ayant été contraints de quitter leur pays. Quelle solidarité possible ? Ce samedi 23 mars 2019, de 16 à 18h, le cercle lien social de Villers en Transition propose un moment d'échanges autour d'un thé pour humaniser un sujet d'actualité sensible, dépasser ses craintes et créer des liens.
Lieu : grenier d'Alix, 14 rue de Sart à Villers-la-Ville (se garer au parking des scouts)
Participation gratuite - réservation nécessaire (maximum 20 personnes)- Mail : animation@villersentransition.be - Tél : 0495/83 68 71

Associations (suite)

Repair Café

Réparer ensemble nos objets (plutôt que de les jeter) dans un esprit de convivialité, de collaboration et d'échanges de bons procédés entre citoyens.

Chaque 4ième dimanche du mois, de 10h à 13h, le 24 février, 24 mars, 28 avril, 23 juin, 28 juillet, 25 août, 22 septembre, 24 novembre. A la Maison communautaire, rue de Priesmont 32 à 1495 Marbais. Si ce projet vous intéresse, rejoignez-nous comme réparateur/trice (petit électro, vélo, hifi, couture en tant que bénévole, selon votre disponibilité).

Rens. : 071/ 85 42 54 ou repaircafe@villersentransition.be

Le **Kiwanis Club** via le **CPAS** a aidé enfants et familles précarisés

Cette année encore, et comme cela se fait depuis plusieurs années maintenant, le CPAS de Villers-la-Ville a de nouveau bénéficié de la générosité du Kiwanis Club de Villers-la-Ville pour l'action « Colis de Noël », mais aussi par un don de 1000€ en faveur des enfants de familles précarisées.

Le 13 décembre 2018, les membres du Kiwanis Club de Villers-la-Ville-Abbaye ont remis, à l'équipe du service social, dans les locaux du CPAS, des colis de Noël en faveur de 77 enfants défavorisés de l'entité (anonymat des familles préservé).

La remise des cadeaux s'est faite par le service social du CPAS auprès des bénéficiaires juste avant Noël. Ce sont donc une trentaine de familles qui ont reçu un colis personnalisé à mettre sous le sapin !

Le CPAS remercie les membres du Kiwanis pour leur collaboration !

Enquête Publique

Donnons vie à l'eau

Programme, calendrier de travail relatifs à l'élaboration des troisièmes plans de gestion et synthèse provisoire des questions importantes.
Dans le cadre de la directive européenne sur l'eau, une enquête publique est organisée du 19/12/2018 au 18/06/2019 inclus.
Vous êtes invité à donner votre avis sur le programme, le calendrier et les questions importantes proposées pour protéger nos rivières, nos fl euves et nos eaux souterraines.
Les documents sont consultables dans votre Commune, au siège des contrats de rivière* et sur le site internet : eau.wallonie.be

Vos observations écrites peuvent être envoyées à la DGARNE, soit :
▪ via le site Web eau.wallonie.be; ▪ par courriel à eau@spw.wallonie.be; ▪ par courrier postal au Secrétariat de la Direction des Eaux de Surface de la DGARNE, Avenue Prince de Liège, 15 - 5100 JAMBES
Vos observations verbales pourront être recueillies dans votre Administration communale aux jours et heures habituels d'ouverture ou sur rendez-vous auprès de Mme De Laet (delphine.delaet@publilink.be).

Evénements

Chaque vendredi, en période hivernale, sur le parking du marché situé rue de Marbais entre 16h et 20h, certains commerçants continuent à être présents pour vous servir : le poissonnier, la pizzéria et le vietnamien.

Du vendredi 1 mars au dimanche 3 mars 2019 : Carnaval à Villers-la-Ville : Carnaval de Villers-la-Ville. Découvrez la programmation via www.carnavaldevillers.be – Tel. : 0496/41 13 88 - Mesures de circulation en page 3.

Lundi 11 mars à 19h30: Excel, les premiers pas à l'Espace Public Numérique. Détails page 11.

Samedi 9 mars: Nuit des sentiers sur le thème du Liban. Départ du Syndicat d'Initiative. Détails en page 12.

Dimanche 10 mars: Fabrique d'église Notre Dame Marbisoux. A 11 h30 Messe en l'église Notre Dame à Marbisoux. Dès 12 h30, repas musical en la salle du CRCS de Tilly. Prix :15€/adulte et 8€/enfant. Réservation indispensable avant le 6 mars via le 0497/63 09 01 ou 071/87 99 70 (après 17 heures) ou 071/ 87 84 59.

Mardi 12 mars et jeudi 14 mars: reprise des sessions de Je Cours Pour ma Forme. Détails page 7.

Samedi 16 mars dès 8h30 : Challenge de 12h du Journal créatif, à la MJ de Mellery : Divers ateliers ouverts aux enfants et adultes sont proposés au profit de l'Asbl « Mes Mains Pour Toi » qui propose du massage 'mieux-être" en accompagnement des enfants gravement malades à l'hôpital et à domicile Rens. : https://www.mesmainspourtoi.com ou artemoi111@gmail.com. Rue de Thebais 57 à 1495 Mellery. Des collations sont prévues à prix démocratiques. Participation libre aux ateliers.

Samedi 16 mars : Quiz Musical de Villers Volley. Détails page 8.

Les samedi 16 mars (20h), dimanche 17 (15h), vendredi 22 (20h30), samedi 23 mars (20h) : Représentations du jeune Théâtre de la Thyle en la salle Notre-Dame de Tangissart. Détails en page 18.

Du lundi 18 au 29 mars : Exposition à la Maison communale sur les rhumatismes. Inauguration et conférence le lundi 18 mars. Permanence le vendredi 29 mars de 15h à 20h. Détails page 9.

Samedi 23 mars, de 16h à 18h : Rencontre autour d'un thé – Commune hospitalière. Détails en page 18.

Les 29, 30 et 31 mars 2019: 5ème édition du Grand Nettoyage de Printemps. Inscriptions jusqu'au 22 mars 2019 à minuit. Détails page 5.

Dimanche 14 avril, à partir de 9h : Handipromenade depuis le Syndicat d'Initiative. Détails en page 12.

Vendredi 26, samedi 27 et Dimanche 28 avril: Ducasse du Djirau. Loges des forains ouvertes du vendredi 26 avril au mercredi 1 mai inclus. Détails page 16.

Mercredi 27 mars: Visite de Malines avec les Amis du Petit Elevage. Détails page 17.

Jeudi 25 avril: Apéro «Portes-Ouvertes» au Rotary Club de Villers-la-Ville. Détails page 17.

Samedi 27 avril: Brocante école Saint Nicolas à Sart-Dames-Avelines, de 9h à 16h30. Emplacement 3x2 mètres. 5€ en prévente et 8€ le jour-même. Sur place petite restauration et animations pour enfants. Info/réservation au 0497/87.14.07 ou à l'adresse suivante : brocante.ap.sda@gmail.com

Lundi 29 avril, à 19h30 : Les réseaux sociaux « Linkedin, Instagram et Tik Tok » à l'Espace Public Numérique. Détails page 11.

Dimanche 31 mars, à 16h : Concert « Orgue et Violon », à l'église de Villers-la-Ville. Détails page 18.

Mercredi 1er mai: Aube des Oiseaux. Détails page 9.

Dimanche 5 mai: Brocante musicale par l'asbl « Le Souffle d'Orphée » au CRCS, rue Général Mellier à Tilly. Détails page 18.

Nombreuses activités en mars et avril : L'asbl La puce à l'oreille vous présente Soélou.
Vous souhaitez vous détendre, ralentir le pas, créer, vous amuser, être en harmonie avec vous et les autres, cultiver votre bien-être et le faire rayonner autour de vous, mettre vos sens en éveil, stimuler votre imaginaire et votre créativité, vous émerveiller? Soélou est là pour vous guider pas à pas. Soélou c'est Sophie Popleu, conteuse, animatrice en journal créatif et sylvothérapeuthe.
Toutes les infos sur les activités sont sur la page Facebook https://www.facebook.com/soelou.be ou via le site www.soelou.be. Réservation obligatoire via info@soelou.be. Tel. : 0478/79.79.50

FSC
www.fsc.org
MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C010426